

**SIVU SPANC DU CLUNISOIS**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 04 AVRIL 2008 – 18h30 – SALLE DES GRIOTTONS (CLUNY)**

Le Président, Michel MAYA, accueil et remercie les participants à cette session. Il précise que l'objectif principal de cette réunion est l'installation du Conseil syndical du SPANC à la suite des élections municipales. Après avoir fait l'appel des délégués, il propose de s'appuyer sur le site Internet du SPANC du Clunisois pour présenter en quelques mots les activités du SPANC.

Il indique que la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif est obligatoire pour les communes, et que le SPANC du Clunisois est né de la volonté de 34 communes de travailler ensemble pour répondre à cette obligation.

Il indique que le SPANC du Clunisois a officiellement été créé par arrêté de Madame la Préfète en juillet 2006, mais que concrètement les activités du SPANC ont commencé en janvier 2007.

Puis il laisse le soin à l'équipe technique et administrative du SPANC de se présenter. Cette équipe se compose de 3 personnes :

- Vanessa PILLON qui est la technicienne du SPANC et qui est employée à temps plein dans cette collectivité,
- Stéphanie TRIBOLLET, qui est adjointe administrative et qui a une mission de 3 heures hebdomadaires pour cette collectivité,
- Bertrand DEVILLARD, qui assure la Direction de cette collectivité sur une durée hebdomadaire de 4 heures.

A noter que Mme TRIBOLLET et Monsieur DEVILLARD remplissent leur activité principale au sein du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

Puis Monsieur MAYA laisse la Présidence au doyen d'âge, à savoir M. AUFRANC afin de passer à la désignation du nouveau Président. M. BARRAUD, délégué le plus jeune assure le secrétariat de la séance.

#### 1) ELECTION DU PRESIDENT

M. Jean AUFRANC, doyen d'âge fait appel aux candidatures.

M. Michel MAYA, est seul candidat déclaré.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 61

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 61

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 5

Nombre de suffrage exprimé : 56

Majorité absolue : 29

Résultats :

M. Michel MAYA a obtenu 55 voix.

M. Gilbert BERTRAND a obtenu 1 voix.

Monsieur Michel MAYA ayant obtenu la majorité légale a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur MAYA prend la Présidence, remercie les délégués et indique qu'il reste beaucoup de travail à faire pour stabiliser l'activité du SPANC.

Il évoque le dossier de la numérisation du cadastre sur lequel 26 communes du SPANC se sont réunies afin de pouvoir faire réaliser cette numérisation. Cet outil leur permettra de pouvoir gérer l'espace et les réseaux des communes de manière largement simplifiée. De plus, ce cadastre numérisé sera bien évidemment utile aux services du SPANC pour la gestion des installations sur les territoires communaux.

Il rappelle également qu'un autre dossier sera certainement étudié par les nouveaux élus du SPANC lors de ce prochain mandat : celui du dépotage des matières de vidanges. En effet, il précise que le vidage des fosses septiques reste un problème pour les usagers du fait du manque de structure accueillant les boues vidées. En effet, pour le moment ces boues sont vidées à Mâcon, Chalon-sur-Saône ou près de Montceau-les-Mines. Une réflexion sous l'égide du SPANC pourra être menée afin de tenter de résoudre ces problèmes.

#### 2) MEMBRES DU BUREAU

Il indique ensuite que les statuts du SPANC prévoient de mettre en place un Bureau composé au minimum de 2 vice-Présidents. Il indique que lors de la dernière installation, un membre supplémentaire avait été décidé pour composer ce Bureau.

Il précise que le Bureau a pour rôle de préparer les dossiers qui sont présentés aux Conseils syndicaux.

M. BONNETAIN demande si il est possible d'augmenter le nombre de membres du Bureau.

M. MAYA répond que c'est le Conseil syndical qui décide du nombre de membres du Bureau, sans que cela ne puisse excéder 30 % du nombre total de délégués.

M. THIEBAUD propose que pour avoir une bonne représentativité du territoire, les membres du Bureau puissent être portés à 6 personnes (1 Président, 2 vice-Présidents, et 3 membres).

M. MAYA soumet cette proposition au vote du Conseil syndical.  
Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition.

### 3) ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT :

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-président, pouvant faire office de trésorier, conformément aux statuts du syndicat arrêtés par Mme la Préfète.

M. Gilbert BERTRAND est seul candidat déclaré.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 61

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 61

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 5

Nombre de suffrage exprimé : 56

Majorité absolue : 29

Résultats :

M. Gilbert BERTRAND a obtenu 54 voix.

M. Philippe VALIAU a obtenu 1 voix.

M. Michel THIEBAUD a obtenu 1 voix.

Monsieur Gilbert BERTRAND ayant obtenu la majorité légale a été proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président.

### 4) ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT :

Monsieur le Président fait appel à candidature pour le poste de 2<sup>ème</sup> vice-président, pouvant faire office de secrétaire, conformément aux statuts du syndicat arrêtés par Mme la Préfète.

M. Philippe VALIAU est seul candidat déclaré.

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants maximal : 61

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 61

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimé : 58

Majorité absolue : 30

Résultats :

M. Philippe VALIAU a obtenu 56 voix.

M. Richard BENAS a obtenu 1 voix.

M. Gilbert BERTRAND a obtenu 1 voix.

Monsieur Philippe VALIAU ayant obtenu la majorité légale a été proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur MAYA précise que dans un souci de continuité de la Collectivité il prendra un arrêté de délégation de signature en faveur du 1<sup>er</sup> vice-Président.

### 5) ELECTION DES MEMBRES :

Les candidats pour intégrer le Bureau en tant que membre sont :

- M. Pierre-Mairie DUPARAY,
- M. Michel THIEBAUD,
- M. Gérard BERGER,
- M. Bruno SIVIGNON.

Le Conseil syndical ayant décidé de désigner 3 membres au Bureau, les membres élus sont ceux obtenant le plus grand nombre de voix après vote à bulletins secrets. Les résultats sont donc les suivants :

Nombre de votants maximal : 61

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 23

Nombre de suffrage exprimé : 37

Majorité absolue : 19

M. Pierre-Marie DUPARAY a obtenu 36 voix.

M. Daniel DECERLE a obtenu 1 voix.

Nombre de votants maximal : 61

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60

A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 26

Nombre de suffrage exprimé : 34

Majorité absolue : 18

M. Michel THIEBAUD a obtenu 33 voix.  
M. Daniel DENEVERS a obtenu 1 voix.

Nombre de votants maximal : 61  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60  
A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 17  
Nombre de suffrage exprimé : 43  
Majorité absolue : 22  
M. Gérard BERGER a obtenu 42 voix.  
M. François BONNETAIN a obtenu 1 voix.

Nombre de votants maximal : 61  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 60  
A déduire les bulletins litigieux ou nuls : 12  
Nombre de suffrage exprimé : 48  
Majorité absolue : 25  
M. Bruno SIVIGNON a obtenu 48 voix.

Messieurs Pierre-Marie DUPARAY, Gérard BERGER et Bruno SIVIGNON ayant obtenu la majorité légale ont été proclamés membres du Bureau.

#### 6) INDEMNITES DES ELUS

M. MAYA indique que lors du dernier mandat les élus du Bureau ne percevaient pas d'indemnités d'élus. Après consultation des 2 nouveaux vice-Présidents, il propose au Conseil syndical que les élus du Bureau ne perçoivent pas d'indemnités. Le Conseil syndical à l'unanimité adopte cette proposition.  
M. MAYA profite de cette question pour faire une présentation rapide de l'organisation de la collectivité et de son budget.

M. BONNETAIN demande si le Budget 2008 a été voté.  
M. MAYA répond que le Budget primitif 2008 a été voté en janvier 2008 mais que la nouvelle Assemblée peut tout à fait décider de l'amender en votant une décision modificative.  
M. BONNETAIN demande une information concernant la fréquence des réunions du SPANC.  
M. MAYA répond que dans la pratique, les réunions du Conseil syndical se tiennent environ une fois par trimestre et que les réunions de Bureau peuvent être plus fréquentes, en fonction des besoins.

#### 7) questions diverses :

##### A) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CNAS :

Monsieur le Président informe que conformément aux Articles 70 et 71 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 le SPANC du CLUNISOIS adhère au Comité National d'Action Social (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78 284 GUYANCOURT Cedex. Il précise que le CNAS propose à ses bénéficiaires des prestations variées et diverses (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction,...).

Il indique que dans le cadre de la convention d'adhésion au CNAS, doit être désigné un membre du personnel et un élu du SPANC pour représenter la Collectivité aux instances de cet organisme.

Il propose au Conseil syndical de nommer le Président du SPANC comme représentant des élus. Concernant les membres du personnel, la représentation sera assurée par Mme TRIBOLLET.

Le Conseil syndical, à l'unanimité adopte cette proposition.

A la suite de différentes questions pratiques sur l'organisation du travail sur le terrain, Melle PILLON présente les différentes modalités d'intervention du SPANC et les conséquences de celles-ci. Elle rappelle les différentes redevances demandées aux personnes visitées.

M. MAYA conclut en précisant qu'avant l'été une réunion du Conseil syndical va être organisée afin de présenter aux nouveaux élus l'organisation pratique de la Collectivité.  
M. DEVILLARD indique que le personnel du SPANC est à disposition des élus pour leur apporter les informations qui leur manqueraient sur la gestion du SPANC.

Les débats étant clos, la séance est levée à 20h45.